

LE CCME RECOMMANDE LA CRÉATION D'UNE AGENCE NATIONALE DES COMPÉTENCES

Le Maroc connaît-il suffisamment ses compétences disponibles à l'étranger? Les relations établies avec cette catégorie de la population manquent d'un suivi systématique et organisé. La mise en place d'une véritable politique publique de convergence entre l'offre et la demande devrait permettre de mieux connaître les besoins du pays en compétences. Une étude réalisée par le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger donne un large aperçu sur la politique de mobilisation des compétences menée par le Royaume pendant 25 ans. Tour d'horizon.

La mobilisation des compétences revêt à l'échelle planétaire et dans tous les pays une place centrale dans les stratégies migratoires, lorsqu'il y en a. Dans un marché mondialisé et compétitif de savoir et de savoir-faire, il existe une réelle concurrence, de plus en plus acharnée, pour la captation de ressources humaines qualifiées. Cette rivalité se déploie entre pays industrialisés et pays émergents du sud, mais aussi entre les pays industrialisés eux-mêmes. Mais si pour ces derniers, les flux nets de compétences sont positifs, ils sont malheureusement négatifs pour tous les pays du sud, et le Maroc ne fait pas exception. Pour le Maroc, la mobilisation de ses compétences établies à l'étranger apparaît à plusieurs titres comme une nécessité qui exige d'établir un bilan des initiatives menées et d'élaborer une politique renouvelée et intégrée.

Le CCME a mené de ce fait une étude dans ce sens au cours de l'année 2011

Les résultats de l'étude, publiée et présentée lors du salon du livre de Casablanca en mars 2013, ambitionne d'analyser le dispositif d'ensemble des politiques de mobilisation des compétences marocaines du monde. Outre les politiques, il s'agit aussi de faire la lumière sur les capitalisations possibles quant aux initiatives entreprises, mais aussi des pistes de développement stratégique en vue d'échafauder un scénario de recommandations concrètes. Les premières interrogations qui ont jalonné l'intérêt pour l'étude furent orientées vers l'état de la connaissance scientifique dont dispose le Maroc sur les compétences marocaines du monde, notamment les répartitions, les domaines d'implication, les attentes et les déterminants de la participation de ces compétences

dans les politiques publiques au Maroc. Le second élément concernait les contenus des politiques et les stratégies développées à l'égard de ces compétences dispersées et notamment les bilans de ces politiques.

Un bilan synthétique est donc été dressé sur l'ensemble de l'expérience institutionnelle portant sur les initiatives entreprises et les possibilités de convergence, entre d'un côté les mobilités des compétences marocaines du monde et de l'autre, les priorités de développement du Maroc. Cette étude est une analyse rétrospective de l'ensemble des politiques de mobilisation des compétences et des initiatives de la communauté, allant du TOKTEN au programme d'activités en cours du Ministère de la communauté marocaine à l'étranger. Elle a aussi dressé une cartographie analytique des initiatives mises en place et une comparaison

avec des politiques de mobilisation expérimentées à travers le monde. L'étude a focalisé, d'abord, sur l'évaluation des initiatives institutionnelles et associatives de mobilisation des compétences en approchant les divers secteurs d'activité, les modalités de leur mise en œuvre et en allant à la rencontre des initiateurs de programmes ou d'acteurs institutionnels en charge des dossiers de mobilisation de compétences. Ensuite, elle a mis en exergue les bilans des diverses stratégies et politiques publiques par une mise en rétrospective des initiatives, par une analyse des logiques de mobilisation notamment. Enfin, elle a proposé une série de recommandations précises à partir de la synthèse des expériences entreprises depuis presque deux décennies. « La maîtrise des expériences institutionnelles passées ou en cours permet », selon Driss Elyazmi président du



CCME « de faire ressortir les contraintes à la mobilisation des compétences et à prendre en compte le paramètre évolutif de la réalité migratoire, autant que le contexte d'internationalisation du travail ». À partir de là, des pistes stratégiques, échafaudées dans des scénarios pragmatiques peuvent émerger.

Les recommandations du CCME

Tout en respectant l'indépendance des différents acteurs et les initiatives nouvelles qui émergent régulièrement au sein de la communauté à l'étranger, le CCME insiste dans cette étude sur la nécessité de créer une agence chargée du suivi de la politique de mobilisation des

compétences. Défini dès le départ comme un espace multi-acteurs, publics et privés, cet opérateur aurait pour missions essentielles d'assurer la convergence des interventions, la synergie entre les différents acteurs, l'évaluation et la mise à jour régulières de la politique nationale. En termes de missions et d'objectifs, cette instance veillerait aussi à l'amélioration de la connaissance de l'offre et de la demande, en lien avec les programmes de développement sectoriels du Maroc, à l'organisation des missions de prospection et de mobilisation des compétences, à la facilitation de l'insertion des compétences, et à l'étude des initiatives, des recherches et des projets proposés ou pris

en charge par les compétences marocaines à l'étranger. Son rôle consistera à contribuer également à l'animation de la vie communautaire, à l'accompagnement à la mobilité, avec une attention particulière pour les étudiants. Elle veillera à l'investissement, au développement solidaire avec l'implication des ONG spécialisées des Marocains du monde, à la culture et au sport. Sous réserve de consultations plus poussées avec les diverses parties prenantes, il apparaît néanmoins, au regard de l'expérience marocaine de plus de vingt-cinq ans, que le futur mécanisme devrait à la fois être spécialisé tout en garantissant le rôle moteur de l'État. Son placement sous la tutelle du gouvernement

(naturellement le département chargé de la communauté) permettrait l'inscription de la politique de mobilisation comme une priorité nationale et sa cohérence avec l'ensemble des politiques publiques. De plus, une institution dédiée et indépendante permettrait l'implication des acteurs privés nationaux et étrangers (entreprises, ONG, réseaux, institutions internationales), à tous les niveaux, y compris le financement. Cette structure, fonctionnant comme un « guichet unique » aurait en outre l'avantage d'être facilement identifiée et pourrait développer des services transversaux et adaptés aux réalités, qu'une seule administration ne pourrait offrir.